



BESANCON, le 7/10/2019

**DECLARATION PRE-LIMINAIRE du SNPES/PJJ, de LA CGT et de la CFDT  
AU CTT Franche-comté du 7/10/2019**

**Après la fracture sociale.....la fracture institutionnelle !**

Les élus CTT Franche-comté du SNPES/PJJ ,de la CGT et de la CFDT ne siégeront pas au CTT du 7 Octobre 2019 !

Le contexte actuel de notre administration et de la fonction publique ne permet plus aucun dialogue social apaisé, où serait affiché une réelle volonté de reconnaissance et de défense d'une fonction publique forte et soutenue, où les personnels seraient valorisés à la juste hauteur des enjeux et des missions :

- la refonte de la filière socio-éducative n'a jamais été à la hauteur des exigences et des qualifications requises ...et tout cela accompagné d'une note qui souhaite limiter au maximum les possibilités de changer de fonction publique ou de s'orienter vers le privé !
- Le summum de cette refonte est bien sûr atteint dans les propositions faites par notre administration pour le nouveau statut de cadre éducatif : grille au rabais, entrée dans ce nouveau corps sans aucun travail « technique » préalable, corps créé sans en définir les missions, mépris des agents occupant des fonctions de RUE après une formation, une validation et une prise de poste en CAP, aucune réponse pour les agents occupant des fonctions de RUE ou de CT ne relevant pas d'un statut actuel de CSE..... !
- Réforme de la justice pénale des mineurs dans l'urgence, sans concertation avec les OS (et les cadres de la PJJ?), et sans aucun lien avec une globalité sur la question de la Protection de l'Enfance, qui va radicalement changer nos pratiques, mais surtout renforcer la « stigmatisation » des mineurs délinquants qui sortiront encore plus du champ de la protection de l'enfance (l'acte sera t il encore un symptôme?). Aucun lien non plus avec le manque de moyens criants dans les services judiciaires, à la PJJ , ou dans les structures de prévention ou d'accompagnement de l'« enfance en danger »....qu'en sera t'il avec l'application de cette réforme ? Tout cela dans une grande confusion entretenue entre rapidité et efficacité, où le temps éducatif n'est plus reconnu.
- Projet de la PJJ qui renforce et banalise les notions d'enfermement (créations de CEF...qui seront plus nombreux que les établissements classiques....et deviendront donc le modèle principal et non plus exceptionnel) au détriment de recherche et de moyens adaptés à chaque situation.

- L'expérimentation MEAJ dans une précipitation ne permettant pas d'en saisir toutes les conséquences sur le parcours des jeunes, en renforçant encore cette idée aveuglante de l'inactivité source de tous les maux !... et avec quels moyens ?
- La loi de la Transformation de la Fonction Publique qui prévoit un élargissement de recours aux contractuels (avec également l'idée de contrats de projets), un détachement automatique en cas d'externalisation du service, la suppression des CAP concernant les mutations notamment, laissant libre cours à des « cooptations », dans un rythme incessant sur des critères inconnus, la suppression des CHSCT, .....
- la mise en place du RIFSEP qui, sous prétexte de valoriser des agents au mérite (quel critères?), va renforcer l'individualisme, la mise en concurrence, la subjectivité du CREP (et donc de l'évaluateur!), au détriment de l'intérêt collectif.

.....avec en plus des craintes sur l'externalisation de certaines missions au civil (MJIE) permettant de diminuer le nombre de fonctionnaires comme annoncé, et une réforme des retraites qui rajoutent de l'insécurité et une forte angoisse d'être de nouveau dévalorisé en sortant de ce cadre spécifique de la fonction publique (au service de tous!).

Si vous avez voulu faire preuve de clarté dans l'échange autour de votre lettre de mission, celle ci ne met en avant aucun sujet fondamental sur le malaise de l'institution et de ses personnels : « la maison brûle et vous regardez ailleurs ».

Sur la réorganisation territoriale nous vous avons déjà signifié que celle que vous aviez déjà présenté risquait de n'avoir que peu d'effets autre que la charge de travail des DS.

PS : toute ressemblance avec des discours prononcés par un ex-président de la République , n'a aucun caractère de filiation intellectuelle ou de nostalgie !

Pour le SNPES/PJJ

Pour la CGT

Pour la CFDT